

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Mathieu Vachon

<https://www.cadre21.org/membres/7336ff37aeffe2591503b15a>

Date d'obtention : 2023-12-13 16:41:20

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que la méthode d'intervention Sexto a été mise en place afin de répondre à différents besoins. Pour les écoles, il y avait un besoin d'uniformité d'intervention tout en agissant rapidement afin de préserver un milieu sain. Pour les policiers, le besoin était de pouvoir intervenir en respectant le code criminel tout en diminuant le délai de traitement. Finalement, pour le DPCP, le besoin était de s'assurer que l'enquête avait été faite selon les normes tout en évitant la destruction de preuves. Ces trois entités avaient également le besoin d'agir rapidement afin de diminuer les risques de propagation des images et de diminuer les conséquences auprès des jeunes impliqués.

La méthode d'intervention Sexto répond à tous ces besoins puisqu'elle permet l'uniformité des interventions, la prise en charge rapide, la limitation de la propagation, la protection des intervenants (personne ne voit les photos), un délai d'intervention rapide (4 jours), la sensibilisation des jeunes plus fréquente que la judiciarisation et l'augmentation du sentiment de sécurité des adolescents, des parents et des intervenants.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

J'éviterai de poser des questions provenant de mon propre jugement. Je m'en tiendrai aux questionnaires fournis. Cette procédure fait en sorte que les intervenants d'école deviennent neutre face à la situation et se protègent donc en même temps.

Je n'ai jamais regardé dans un cellulaire d'élève. Donc, cet aspect ne changera pas pour moi. Je savais également qu'on pouvait saisir le cellulaire dans un tel contexte.

Cette formation a toutefois mieux déterminé les moments que je dois appeler les policiers. Dans un contexte que je juge malveillant, je comprends que je ne peux poser aucune question puisque cela risque de devenir une enquête officielle. Toutefois, dans un contexte d'impulsivité, je peux terminer de rencontrer les jeunes impliqués avec les questionnaires fournis avant de contacter les policiers.



cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf



cadre21.org



Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Évidemment, m'assurer de ne pas voir les photos.

M'assurer d'être bienveillant dans l'approche sans toutefois émettre des réflexions ou des jugements personnels. Je sera donc bienveillant dans ma posture et dans le ton employé.

Contacter les policiers au bon moment.

Respecter à la lettre les étapes de la trousse Sexto.